

Dossier de demande de subvention

APPEL A PROJETS INVESTISSEMENT 2026

FONDS DE MODERNISATION DES EAJE

PREAMBULE

Le développement d'une offre d'accueil du jeune enfant de qualité est une priorité de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) sur la période 2023 - 2027. L'atteinte de cet objectif requiert, parallèlement aux créations de places nouvelles, le soutien à la qualité et à la pérennisation de l'offre d'accueil existante.

L'accompagnement des Caf à cette fin s'appuie sur leur expertise technique et les outils financiers à leur disposition. Sur la durée de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, les Caf renforceront leur offre de service en matière d'ingénierie auprès des Eaje présentant des signes de fragilité. L'accompagnement à la rénovation s'inscrit ainsi dans une démarche d'accompagnement global visant à la résorption systémique des difficultés.

Le Fonds de modernisation des établissements, doté de 242,6 millions d'euros pour la période 2023 – 2027, constitue un appui pour répondre au défi de pérennisation particulièrement des crèches et maisons d'assistants maternels les plus anciennes. S'il s'inscrit dans la continuité du Fonds de modernisation des Eaje déployé au cours de la Cog précédente, il embrasse un périmètre plus large, englobant les enjeux d'adaptation à la transition écologique, d'amélioration de la qualité de vie au travail et de mise en conformité avec les réformes en cours depuis 2021.

Nous vous invitons à consulter la circulaire 2024-019 du 18 juillet 2024

Sont éligibles au Fme :

- les établissements d'accueil du jeune enfant relevant de l'article L. 2324 – 1 du Code de la santé publique
- les Maisons d'assistants maternels regroupant au moins 2 professionnels, à condition de justifier d'au moins 10 ans d'existence
- Les micro-crèches Paje ayant reçu une aide PIAJE lors de la création ou faisant l'objet d'un risque de fermeture attesté par le Conseil départemental

Sont exclues du bénéfice du Fme :

- les micro-crèches accolées (implantées à la même adresse ou contiguës ou dont les locaux techniques sont mutualisés) ;
- les Mam accolées (implantées à la même adresse ou contiguës ou dont les locaux techniques sont mutualisés) ;
- les Mam composées d'un seul professionnel.

Type de projet		
☐ Rénovation	☐ Aménagement	☐ Equipement
Type de structure		
☐ Multi-accueil ☐ Micro-crèche (gestion associative ou entreprise uniquement) ☐ Service d'accueil familial (gestion associative uniquement)		
Adresse de la structure :		
Date du premier agrément délivré à la structure :		
La structure concernée a reçu des financements de la Cafy depuis moins de 10 ans ? ☐ Oui ☐ Non		
Si oui, en quelle année et de quelle nature (création, rénovation, aménagement, extension, équipement) ?		
Conditions d'occupation des locaux (merci de fournir le justificatif lors du dépôt du dossier) ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autres :		
Le projet fait-il suite à une visite des services de la PMI ? ☐ Oui ☐ Non		
Avez-vous le rapport de visite PMI à l'appui ? ☐ Oui ☐ Non		
L'absence de travaux entrainera-t-elle une fermeture de la structure totale ou partielle ? ☐ Oui ☐ Non		

Présentation du porteur du projet	
Identité du porteur du projet	
Statut juridique	
Adresse du siège social	
Numéro SIRET	

Le promoteur récupère-t-il la TVA ? ☐ oui ☐ non

Coordonnées du commissaire aux comptes ou expert-comptable :

.....

Coordonnées du Maître d'œuvre (architecte, bureau d'études si concerné) :

.....

Je, soussigné (e), M _____ en qualité de _____ sollicite une aide financière à la caf des Yvelines pour un montant de _____ €, dans la limite de 80% du coût du projet, et **reconnais avoir pris connaissance des critères d'éligibilité et de financement sur le site Caf.fr.**

A

Le

Cachet et signature du porteur

Identification du référent du projet	
Nom, Prénom	
Fonction	
Coordonnées (adresse postale, téléphone, courriel)	

Description détaillée du projet	
Nom et adresse de la structure concernée par le projet	
Présentation du projet (Opportunité du projet, adéquation entre l'offre et la demande, diagnostic des besoins de la population)	

Echéancier prévisionnel du projet	
Date prévisionnelle de début des travaux :	
Date prévisionnelle de fin de travaux :	
Date prévisionnelle d'ouverture (si fermeture provisoire) :	

Capacité d'accueil

Pour les EAJE

- ★ Nombre de places **existantes** :
- ★ Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis :

Budget prévisionnel de fonctionnement 20
du 1^{er} janvier au 31 décembre 20

Infos relatives au gestionnaire/équipement (à compléter impérativement)	
Nom du gestionnaire	
Nom de l'équipement	
Adresse de l'équipement	

BUDGET / ACTIVITE PREVISIONNELS 20xx

BUDGET - CHARGES		
60	ACHATS	
61	SERVICES EXTERIEURS	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
63A	IMPOTS ET TAXES FRAIS DE PERSONNEL	
63B	AUTRES IMPOTS ET TAXES	
64	FRAIS DE PERSONNEL	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
TOTAL DES CHARGES		

ACTIVITE PREVISIONNELLE 20xx	Enfants 0-6 ans
Fournissez-vous les couches ?	
Fournissez-vous les repas ?	
Nbre de places maximum agréées PMI	
Nombre prévisionnel de jours d'ouverture	
Amplitude journalière d'ouverture	
Nombre d'heures de présence enfants	
Nombre d'heures facturées aux familles	

A renseigner impérativement

Date
Cachet du gestionnaire Signature et qualité du signataire

BUDGETS - PRODUITS		
70623	Prestation de service Cafy	
70624	Fonds d'accompagnement Caf	
70641	Participation des familles déductibles 0-6 ans	
70642	Participation des familles non déduc 0-6 ans	
708	Produit des activités annexes	
70	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
741	Subvention versée par l'Etat	
742	Subvention Région	
743	Subvention Département	
744	Subvention Commune	
7451	Subvention org. Nationaux dont MSA	
7452	Subvention Cafy (hors PSU)	
746	Subvention Epci, Interco	
747	Subvention Entreprise	
748	Subvention Autres entités	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75	PRODUITS DE GESTION	
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78	REPRISE AUX AMORT. ET PROV.	
79	TRANSFERT DE CHARGES	
87	CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
TOTAL DES PRODUITS		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES SUBVENTIONNABLES

DEPENSES		RECETTES	
Gros Œuvre	€	Etat	€
Aménagement intérieur	€	Conseil Régional	€
Equipements	€	Conseil Départemental	€
Honoraires	€	Commune	€
Autres	€	Caf	€
		Emprunts	€
		Apport personnel	€
TOTAL H.T.	€		
TOTAL T.T.C.	€	TOTAL	€

Toutes les dépenses qui relèvent, en comptabilité, de la notion d'investissement sont des dépenses subventionnables. Seules les immobilisations doivent être renseignées dans ce plan de financement définitif.

Pour rappel : Les dépenses relatives aux frais d'architecte et de maîtrise d'œuvre peuvent figurer dans le plan de financement définitif ci-dessus.

A

Le

Cachet et signature du porteur

Liste des pièces à fournir

Pour tout type de promoteur (tous ces éléments sont à fournir) :

- ☐ Attestation de non-changement de situation (téléchargeable sur le caf.fr)
- ☐ Devis relatifs aux travaux et à l'achat d'équipement
- ☐ Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande
- ☐ **Document attestant des conditions d'occupation du local (copie du bail, attestation de propriété)**
- ☐ Plan des locaux
- ☐ Rapport de visite PMI si travaux préconisés par les services
- ☐ **Attestation de versement de cotisations URSSAF, CNRACL, etc.**

Pour les associations

- ☐ Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau de moins de 12 mois
- ☐ Récépissé de déclaration en Préfecture et sa publication au Journal officiel des associations
- ☐ Numéro SIREN et SIRET
- ☐ Statuts datés et signés en cours de validité.
- ☐ Relevé d'identité bancaire
- ☐ Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)
- ☐ Déclaration d'intérêts
- ☐ Attestation sur l'honneur

Pour les entreprises

- ☐ Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)
- ☐ Statuts datés et signés en cours de validité.
- ☐ Extrait RNE datant de moins de 3 mois
- ☐ Numéro SIREN /SIRET.
- ☐ Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide.
- ☐ Déclaration d'intérêts
- ☐ Attestation sur l'honneur

Envoi de la demande

Le dossier est à transmettre **exclusivement** par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :

appelaprojets@caf78.caf.fr

Retour des dossiers :

- **1^{ère} vague le 27 février 2026 au plus tard**
- **2^{ème} vague le 30 avril 2026 au plus tard**

N'hésitez pas à contacter le Chargé de conseil et développement de votre territoire **avant** l'envoi de votre dossier

<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-des-yvelines/partenaires/contacter-un-conseiller-territorial>

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS POURRONT ETRE EXAMINES PAR LES SERVICES DE LA CAFY. UN DOSSIER INCOMPLET PEUT ETRE RENVOYE.

DECLARATION D'INTERETS

La branche Famille s'abstient de subventionner toute entité placée dans une situation qui conduirait à dévoyer l'objet des fonds versés.

Dans ce cadre, la présente déclaration vise à prévenir tout risque de dévoiement de la subvention ou de refacturation abusive.

A cet effet, sont déclarés les liens d'intérêts de toute nature entre le demandeur de la subvention et des tiers qui sont de nature à dévoyer ou paraître dévoyer l'usage de la subvention versée.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

Je soussigné(e) : [Prénom] [NOM], [qualité]

Reconnais avoir pris connaissance de la demande de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes public ou privé :

- exploitants ultérieurs de la structure financée ;
- entités propriétaires du bâtiment sur lequel elle est implantée.

Déclaration :

1° Déclaration des liens matériels, directs ou indirects :

Le demandeur est-il lié à l'entité propriétaire des murs ? ☐ OUI ☐ NON
Le demandeur est-il lié au gestionnaire ultérieur de la structure ? ☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels, notamment les points ci-après :

- les participations financières directes éventuellement détenues dans le capital du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'appartenance à un même groupe de sociétés que le propriétaire ou le gestionnaire ;
- l'existence d'une gestion commune avec le propriétaire ou le gestionnaire, en particulier une participation aux organes dirigeants du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'exercice d'une activité rémunérée ou donnant lieu à gratification pour le compte du propriétaire ou du gestionnaire, ou au sein de la structure dans le cadre d'une Maison d'assistant maternel.

2. Déclaration des liens familiaux

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec une personne physique qui détient ou gère la personne morale en charge de l'exploitation, ou le propriétaire des murs ?

Dans le cas d'un projet de Mam :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec un ou plusieurs professionnels ayant vocation à travailler au sein de l'établissement ?

3° Autre lien susceptible de présenter un risque de dévoiement de la subvention versée :

Je soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait à _____, le _____

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Afin de garantir leur intégrité et de prévenir les fraudes, les bénéficiaires des subventions de la branche signent une attestation de probité et de non-condamnation.

Je soussigné(e) :

né(e) le : à

demeurant :

Code postal : Ville :

déclare :

- **n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale ;**
- n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A _____, le

Signature + Prénom et nom du déclarant